

GROUPE 37DEUX
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc Actilonne, 31 allée Alain Gautier, Olonne sur Mer
85340 LES SABLES D'OLONNE
751 809 765 RCS LA ROCHE SUR YON

- :-

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 28 novembre
A 17h 30,
Au siège social,

La société MILK AND ROSES, représentée par ses co-gérants, Monsieur William FLORENTIN et Madame Sandrine FLORENTIN, lesquels sont également co-gérants de la Société

Associée unique de la société GROUPE 37DEUX, propriétaire à ce titre des 5 000 parts sociales composant le capital social de cette société,
.../...

2. A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- .../...
- Mandat du Commissaire aux comptes.

.../...

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance, prend acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES arrive à expiration à l'issue de la présente réunion.

Après avoir pris connaissances des dispositions des articles L.821-43 alinéa 1^{er} et D.221-5 du Code de commerce et après avoir constaté que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un Commissaire aux Comptes, l'associée unique décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société RENAUDEAU-RENOU ET ASSOCIES et de ne pas nommer de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Certifié conforme
Monsieur William FLORENTIN, co-gérant